

Chapitre 5. Fécamp et son abbaye au XVIIIe siècle.

Certains des descendants de Nicolas *l'ancien* s'installeront à Criquebeuf-en-Caux et Saint-Valery-en-Caux, toujours en Seine-Maritime, avant de se réinstaller à Fécamp à la fin du XIXe siècle. En quelque sorte, cette ville exerce une réelle attraction sur la famille **Levacher** tout au long de son histoire. Il ne fait aucun doute que l'abbaye exerçait une réelle influence sur le Pays de Caux au moyen-âge et sous l'Ancien Régime. De même, Fécamp connaît un âge d'or économique au début du XXe siècle grâce à la pêche. Les armoiries de cette abbaye nous permettent d'ailleurs de découvrir une de ses particularités.

Au moment où Nicolas arrive à Fécamp, l'abbaye est déjà fort ancienne. Un premier monastère aurait vu le jour dès le VIIe siècle, sous les rois mérovingiens. Ravagé par les Vikings en 841, le lieu est abandonné par les moniales dès le dernier quart du IXe siècle. En 990, un nouvel édifice, construit sur l'ordre du duc de Normandie Richard Ier (943-996), est consacré¹. Son successeur, Richard II (996-1026), fait appel à Guillaume de Volpiano pour transformer la collégiale en une abbaye bénédictine d'hommes. L'abbaye ne cessera d'agrandir son patrimoine tout au long du Moyen-Âge.

1. Une abbaye privilégiée et riche.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, il s'agit donc d'une des plus importantes abbayes du royaume. En 1649, l'abbaye est placée sous la dépendance de la congrégation de Saint-Maur. Ses privilèges, notamment l'exemption accordée par le duc

¹ CARMENT-LANFRY Anne-Marie, « Les églises romaines dans les anciens archidiaconés du grand et du petit Caux au diocèse de Rouen : Fécamp », in *Annales du patrimoine de Fécamp*, n°2, 1995, p.73.

Richard II en 1006, sont contestés par l'archevêque de Rouen en 1689. Il est possible de parler d'Affaire de l'exemption de Fécamp².

Le pouvoir de l'abbaye s'étend alors sur 12 prieurés, 29 églises du diocèse de Rouen, 7 de celui de Bayeux et une de celui de Lisieux. Les revenus sont souvent supérieurs à ceux des autres monastères affiliés à la Congrégation de Saint-Maur. Cela explique que les archevêques de Rouen aient cherché tout au long des XVIIe et XVIIIe siècles, à réduire l'influence des abbés. La charge abbatiale est en commende depuis le XVIe siècle, ce qui signifie qu'elle est dirigée par un abbé commendataire qui en perçoit les revenus³.

Au XVIIe siècle, les biens de l'abbaye sont divisés en neuf « baronnies ». Lors de la réforme de 1649, l'abbé Henri de Bourbon (1601-1682), duc de Verneuil, en réserve deux pour son compte, celles de Vittefleur et de Fécamp, et les sept autres reviennent aux moines. Au total, les biens du monastère s'élèvent à 84 654 livres, dont 56 348 pour les deux seules « baronnies » de Vittefleur et Fécamp. Par cette manœuvre, l'abbé se décharge également de 34 142 livres de frais, qui sont laissés à la charge des quarante-deux moines.

En 1675, ce qui rapporte le plus, ce sont les droits divers (21 708 livres), les dîmes seules (17 604 livres), les terres en labour, prairies et fermes (15 244 livres), etc. Le total des revenus, à cette date, s'élève à 96 189 livres⁴. Le droit de « hostage et vendage » du poisson fut retirée au profit du roi en 1676 en conséquence du manque d'entretiens des infrastructures portuaires par l'abbaye. La recette de ces droits est confiée à un administrateur qui a pour mission de

² Il existe un dossier intitulé « Affaire de l'exemption de Fécamp » à la Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Baluze 219. Il est directement accessible sur le site Internet de la Bibliothèque nationale de France, Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9001454j.zoom.f1> [consulté le 10 avril 2018].

³ LEMARCHAND Guy, « Le temporel et les revenus de l'abbaye de Fécamp pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle », in *Annales de Normandie*, volume 15, n°15-4, 1965, p. 525.

⁴ *Idem.*, p. 527.

débloquer une somme de 5 000 livres afin de remettre en état les ports de Fécamp et de Saint-Valéry-en-Caux⁵.

Elle fut souvent dirigée par des personnages importants. Il y a notamment, pour le XVII^e siècle, Henri **de Bourbon**, bâtard du roi Henri IV, abbé de 1641 à 1669, ou encore, pour le XVIII^e siècle, le cardinal **de La Rochefoucauld**, abbé de 1778 à 1790 et qui fut aussi archevêque de Rouen.

Au XVIII^e siècle, le blason de l'abbaye est surmonté d'une couronne, d'une mitre et d'une crosse, dont la disposition laisse penser qu'il s'agit des armes d'un abbé commendataire. L'association de la mitre et de la crosse tournée à droite (à dextre en langage héraldique) est typique d'un évêque ou d'un abbé.

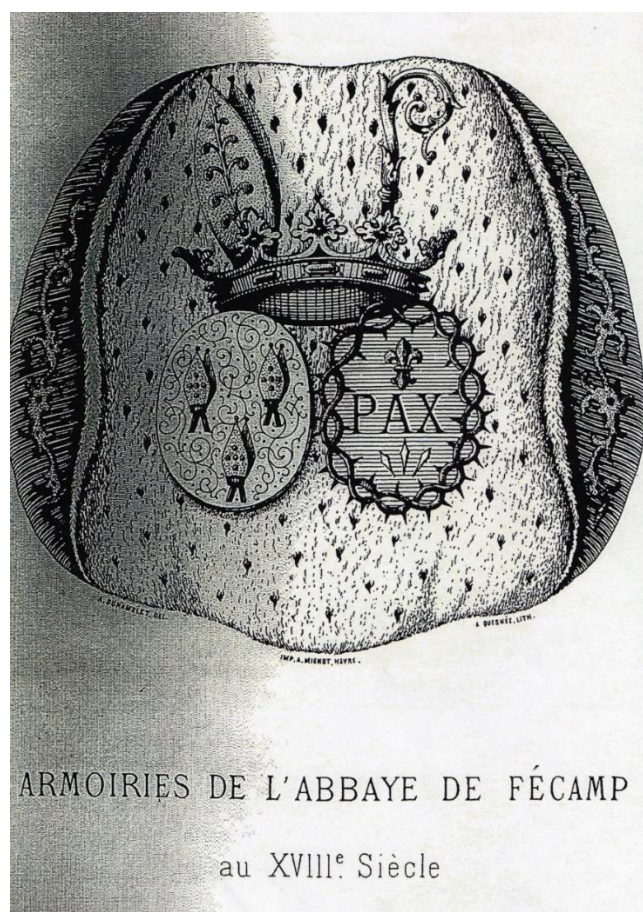


Figure 1. Armoiries de l'abbaye de Fécamp au XVIII^e siècle. (Source : A.M.F., 3 D 3, dossier sur les armoiries de la ville de Fécamp)

⁵ DARDEL Pierre, « Deux victimes d'une manse abbatiale : les ports de Fécamp et de Saint-Valéry-en-Caux », in *Annales de Normandie*, volume 12, n°12-3, 1962, p. 186.

L'interprétation du second blason nous pose plus de problème. Il est d'azur, portant le mot « pax », entouré d'une couronne d'épines avec trois clous. S'ajoute une fleur de lys, symbole royal. Cela ressemble au supplice de Jésus, contraint de porter une couronne d'épines et qui fut cloué à la croix. Il s'agirait donc d'une représentation stylisée de la Passion du Christ. C'est aussi un symbole qui semble attaché à la congrégation de Saint-Maur.

Dans le troisième tome du *Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique* (1757) de **La Chesnaye-Desbois**, il est écrit : « La congrégation de Saint-Maur, réformation de l'ordre de Cluny, établie en France, a pris le mot pax, enfermé dans une couronne d'épines, sommée d'une fleur de lys, & soutenue de trois clous de la passion » (p. cliii).

La congrégation est créée en 1618. Elle est très connue des historiens car elle fut à l'origine de nombreux travaux d'érudition. Il en existe un plan dans le *Monasticon Gallicanum*, qui a pour objet de représenter les plans de l'ensemble des monastères de l'ordre.

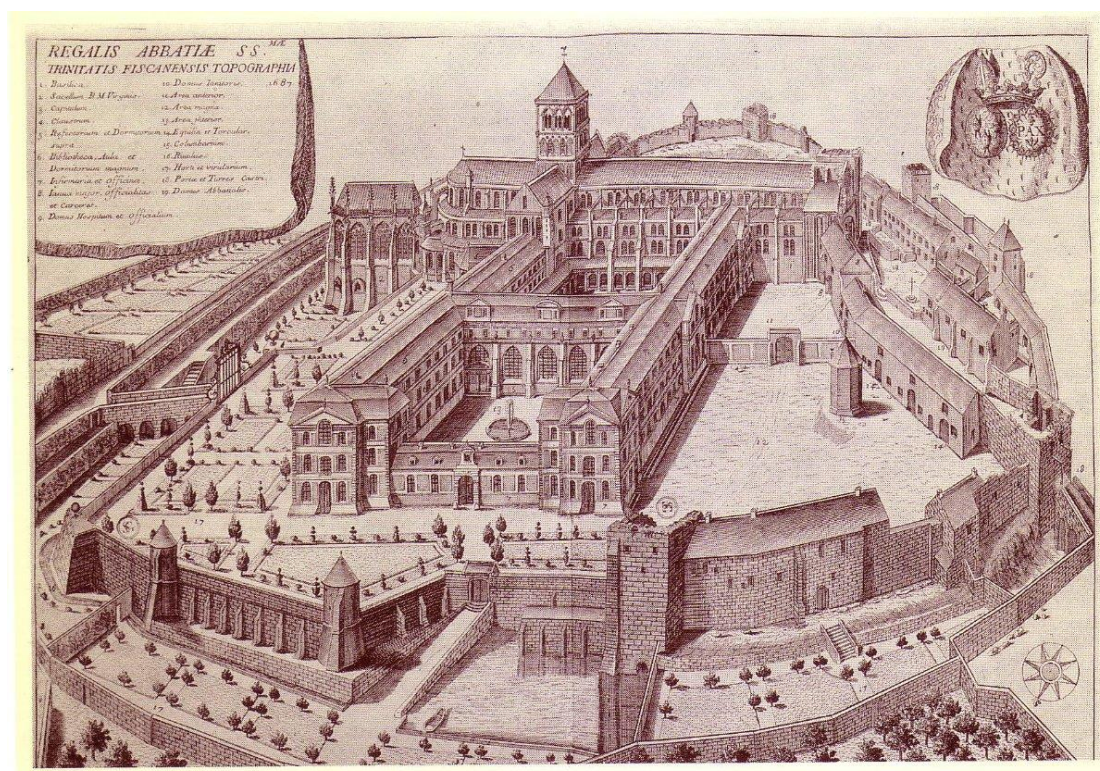


Figure 2. Plan de l'abbaye de Fécamp en 1687. (Source : Monasticon Gallicanum).

Au XVIII^e siècle, les abbés constituent encore des personnalités de premiers plans. Malgré leur faible présence dans la ville même et la réduction progressive de leur influence, ils dirigent un patrimoine important et font souvent montre de générosité envers les pauvres, nombreux à Fécamp.

2. La ville : sa gestion et sa population.

L'autorité supérieure de la ville est bien sûr l'abbé, mais il délégait une partie de son pouvoir civil et militaire à un gouverneur. Celui-ci était choisi par le roi, sur une liste de trois noms proposés par l'abbé. Ces deux autorités étaient parfois suppléées, pour la gestion des affaires courantes, par un Lieutenant du Roi. Il était rétribué par l'abbé à hauteur de 800 livres par an. Le gouverneur touchait lui une gratification de 1 600 livres.

Le Lieutenant n'avait pas d'hôtel particulier et choisissait la paroisse de sa convenance pour se loger. Jusqu'en 1745, ils habitèrent dans les quartiers bourgeois, paroisses Saint-Fromond et Saint-Léger. Entre 1747 et 1770, le comte de **Thiboutot**, ancien officier des mousquetaires du roi et chevalier de Saint-Louis, résidait paroisse Saint-Valéry, la plus rurale de la ville. La même que notre Nicolas *l'ancien*, et à peu près à la même période. Nicolas a peut-être eu l'occasion de croiser ce notable. Ces fonctionnaires royaux étaient également chargés de présider les assemblées générales des habitants⁶.

Le comte de Thiboutot, François (1690-1771), est nommé Lieutenant du Roi en juillet 1747. Il est issu d'une vieille famille de la noblesse cauchoise. Son plus ancien ancêtre connu est Robillard de Thiboutot, qui était chancelier du roi au XIV^e siècle. A sa mort, François est remplacé par le chevalier François Théodore Desmares, comte de **Grainville-Trébons**. Six ans plus tard, en août 1777, il est lui-même remplacé par James de **Geoghegan**, qui est à la fois Gouverneur et Lieutenant. Son fils, François, lui succède dès le mois de novembre. Trois ans

⁶ MARTIN Alphonse, *Histoire de Fécamp*, tome 2, Fécamp, L. Durand & fils, 1894, p. 16-17.

après, c'est **Desportes de Gauquetot** qui devient Lieutenant du Roi, puis Lieutenant-Maire en 1784. Le sieur **Massif** lui succède en 1788. Avec la Révolution, les charges de Gouverneur et de Lieutenant sont abolies⁷.

Concernant le cadre urbain, les principales améliorations apportées de la fin du XVIIe siècle et tout au long du siècle suivant, concerne principalement les carrières, les cimetières et les rues.

Le sous-sol de la ville est en effet une véritable souricière, composée d'innombrables galeries qui servent de carrières. La dangerosité de ces cavités est un problème pour les autorités de la ville. Le 6 avril 1681, les officiers de l'abbaye demandent la fermeture d'une carrière située en-dessous du cimetière de Saint-Etienne⁸. Concernant les rues, elles sont en piteux état. Elles sont pavées avec des galets pointus, « *ces affreux galets* »⁹. Pour les réparer, ce sont les habitants corvéables qui sont mis à contribution. Il est parfois nécessaire d'obliger les riverains, comme en 1719, lorsqu'il fallut réparer la rue Arquaise devenue impraticable. Jusqu'à l'ordonnance royale du 1^{er} mars 1768, les maisons ne sont pas numérotées et les rues ne possèdent pas de noms fixes, comme ce sera le cas

sous l'Empire.

L'amélioration du cadre urbain passe aussi par l'architecture. Celle du XVIIIe siècle, « *a laissé à Fécamp quelques vestiges importants, en particulier le grand portail de l'église abbatiale* »¹⁰. Ce portail a été conçu par l'architecte Gallot. Son édification fut rapide.



Figure 1. Portail de l'abbaye réalisée par Gallot en 1748
(Source : photo de Simon Levacher, août 2012).

⁷ THOMAS Christian, « Les Thiboutot, une famille noble au service du roi », in *Annales du patrimoine de Fécamp*, n°8, 2001, p. 25.

⁸ MARTIN Alphonse, *Histoire de Fécamp*, tome 2, Fécamp, L. Durand & fils, 1894, p. 7.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ MARTIN Alphonse, *Idem*, p. 13.

Le 14 février 1748, la première pierre est posée par Dom Pierre Boucher, grand prieur de l'abbaye et la dernière le sera le 6 octobre.

La ville de Fécamp est alors repliée à l'intérieure des terres. 1 300 maisons sont situées au sud de la vallée et seulement quelques-unes au pied de la côte de la Vierge, comme le montre le plan dressé en 1764 par le cartographe Jacques-Nicolas **Bellin** (1703-1772).

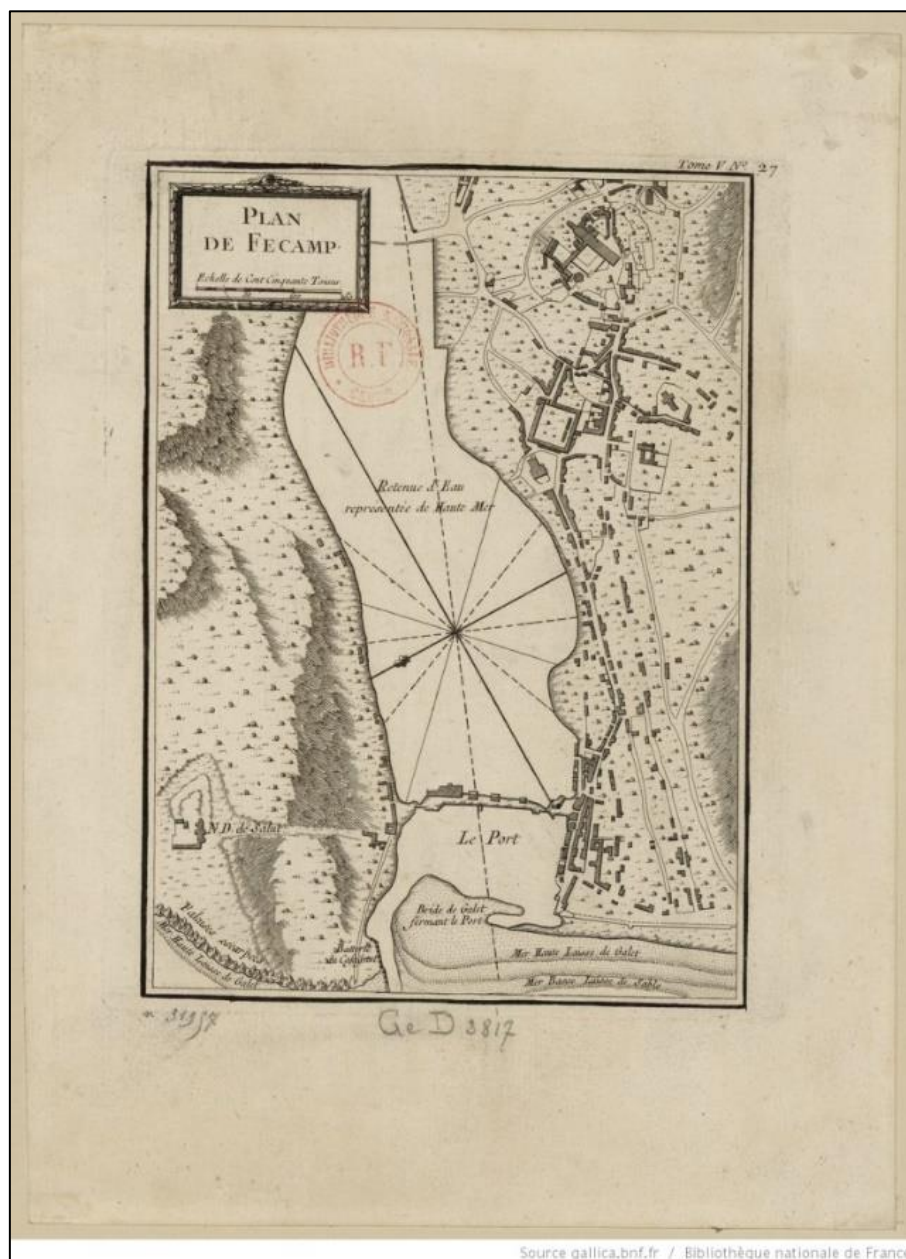


Figure 3. Plan de Fécamp en 1764, par Jacques-Nicolas Bellin (1703-1772), cartographe (Source : Bibliothèque nationale de France, département Cartes et plans, GE DD-2987, plan de Fécamp).

Pendant les guerres civiles, aux XVI^e et XVII^e siècles, près de quatre cents à cinq cents maisons ont été détruites lors d'incendies. Seuls les bâtiments de l'abbaye sont encore solides et spacieux¹¹. Dès lors, dans la première moitié du XVIII^e siècle, et jusque dans les années 1780, la situation de la ville de Fécamp est assez précaire, comme l'écrit l'historien Yann **Gobert-Sergent** : « *Pauvre et enclavée, desservie par trop peu de routes, souvent dégradées, la ville de Fécamp se trouve ainsi coupée de son arrière-pays et du marché intérieur français* »¹². Ce qui donne à penser que les Cauchois ne vivent pas dans une grande opulence. La population est en effet plutôt pauvre.

En septembre 1790, une estimation du nombre d'habitant à Fécamp est réalisée par les curés des différentes paroisses. Le dénombrement des curés fixe le nombre total de la population à 6 683 individus, c'est-à-dire, pour être large, entre 6500 et 7000 habitants. Il est donné, par exemple, le chiffre de 2 823 habitants pour Saint-Etienne, 354 pour Saint-Thomas et 540 pour Saint-Léger. Les enquêtes des curés brossent surtout le portrait d'une population globalement pauvre, du moins concernant les trois paroisses connues, avec 857 personnes (22,4% de la population des trois paroisses) ne payant pas ou peu de taxes, 273 enfants ou vieillards (7,1%) ne sont pas en mesure de travailler par leurs propres moyens. Il y a également 22 infirmes (0,6%). Enfin, les curés déclarent 300 personnes (7,9%) nécessitant une assistance.

Paradoxalement, en 1718, l'historiographe royal **Piganiol de la Force**, qui visite la ville, déclare qu'elle est l'une des plus considérables du Pays de Caux. Les activités maritimes et commerciales sont toutefois peu nombreuses et peu diversifiées.

¹¹ MARTIN Alphonse, *Histoire de Fécamp*, tome 2, Fécamp, L. Durand & fils, 1894, p. 12.

¹² GOBERT-SERGENT Yann, « Fécamp et ses gens de mer dans le royaume de France en 1774 », in *Annales du patrimoine de Fécamp*, n°19, 2012, p. 9.

3. L'activité maritime : exemple de la famille Bérigny.

L'abbaye n'a pas su développer l'activité portuaire et il faut attendre les dix dernières années du XVIII^e siècle pour assister à l'essor de la flotte de pêche fécampoise. Nous avons vu que Nicolas *l'ancien* **Levacher** avait des relations avec des bourgeois de la ville, notamment avec un Jean **Bérigny**. Or, la famille **Bérigny** semble avoir diversifiée son activité à la fin du XVIII^e siècle.

Elle arme dix à douze navires entre 1787 et 1792, ce qui est beaucoup pour le port de Fécamp. Ce sont des lougres ou des bricks de petites tailles. Ils ne sont pourtant pas du tout adaptés à la traversée pour laquelle ils étaient utilisés. La destination des bateaux ce sont les bancs de morue à Terre-Neuve, mais aussi le sud de la France.

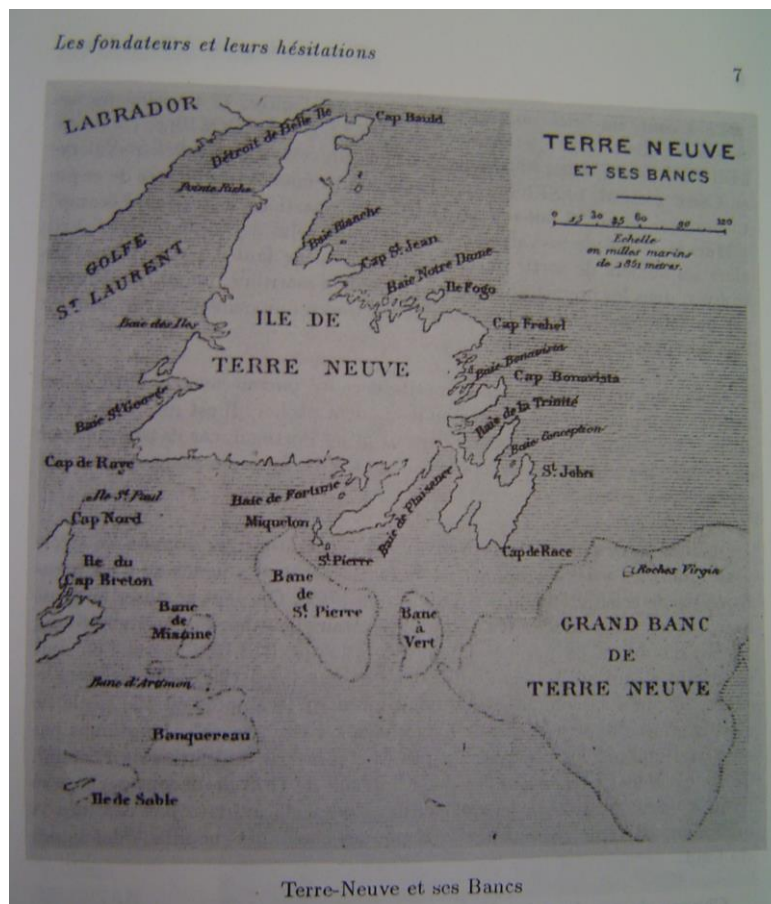


Figure 4. Carte de Terre-Neuve et ses bancs à la fin du XVIII^e siècle (Source : tirée du Tome I de Cent ans de pêche à Terre-Neuve par Léopold Soublin)

Un des grands ports de l'époque c'est Le Havre, qui possède une flotte de 90 navires morutiers en 1664. Plus tard, à la fin du XVIIIe siècle, Dieppe remplace Le Havre. En 1787, ce sont 63 bateaux qui débarquent 4 670 tonnes. À Honfleur, 29 navires débarquent 2 508 tonnes pour la même année. Pour Fécamp, en 1790, ce sont environ 40 navires qui sont armés¹³.

Dans les années 1780 et aux débuts des années 1790, le sud de la France devient une destination privilégiée du fait de la consommation de morue, fortement appréciée dans cette région, notamment à Marseille et Sète. Le commerce de la morue, du sel et du vin était alors florissant dans ces ports du sud. En 1792, pour exemple, Nicolas **Rigault**, arme un navire, la *Victoire*, à destination de Sète. Le bateau reste bloqué au port sudiste en 1793. D'autres navires allant à Sète sont connus. *Les amis*, appartenant à Jean **Bérigny**, était destiné au cabotage. Il se rendit en septembre 1786 au port de Sète.

De tout cela, il est possible de tirer deux enseignements. Le premier, c'est que la morue partait vers le Sud. Le second, c'est que le vin remontait vers le Nord. La voie de navigation empruntée est la côte ouest. Les bateaux longent la Bretagne, la Vendée, puis arrivent dans les environs de Bordeaux, s'engagent ensuite le long des côtes du Portugal jusqu'à la Méditerranée.

Les armateurs et les capitaines connaissent donc bien cette route commerciale. Ils vont vendre leur morue salée, achètent du sel fin pour la prochaine campagne et parfois aussi du vin pour ramener à Fécamp.

Au XIXe siècle, comme nous allons à présent le voir, les descendants de Charles **Levacher**, fils de Nicolas *l'ancien*, se dirigeront vers des métiers liés à la mer. Ils seront plus tard armateur et gestionnaire d'une boucane.

¹³ A.M.F., 2 F 301, Statistiques sur la pêche à Fécamp pour l'année 1790.